

Achetez l'Autorité avant de partir pour la campagne le samedi
Administration et rédaction: 162 St-Denis Tél. Est 893

L'AUTORITÉ

L'Autorité est vendue dans tous les dépôts de la ville.

Abonnement: Étranger: 02.50 par année. Canada: 02.00 par année.

GASTON MAILLET, directeur

Redde Caesari quae sunt Caesaris

Montréal, 25 Septembre 1915

Regions donc l'affaire du Tramway

Une troisième offre à Sir Lomer Gouin!

J'avais raison de parier que sir Lomer Gouin n'accorderait pas à l'Autorité le contrat d'impression du "Journal d'Agriculture", même à \$10,000 meilleur marché que le prix du "Canada".

A cette première offre, il est resté muet. J'ai vainement insisté sur la joie que ressentiraient les employés du Palais de Justice, trop longtemps négligés, à se partager cette manne que le gouvernement, grâce à une sage économie, pourrait leur consacrer.

Pas de réponse! La proposition d'épargner \$10,000 au Trésor provincial j'ai joint celle de verser \$500 à la corporation de l'hôpital Notre-Dame, qui est en déficit et menace de fermer, par la force des choses, ses salles ouvertes jusqu'ici gratuitement aux miséreux.

Silence complet! Je dis complet parce qu'au silence de sir Lomer Gouin le "Canada" a joint le sien, craignant sans doute pour sa grasse prébende, dénoncée même par un journal libéral du matin, le "Réveil", qui est en train de s'approprier petit à petit le reste de la clientèle du "Canada" et qui trouve \$29,000, à part le bénéfice net des annonces et des abonnements, une bien trop grosse somme pour les services discutables que rend le "Canada" au parti, avec sa maigre rédaction et ses gaffes! (je cite le "Réveil").

Contribuables de la province, aurez-vous la réponse attendue? Outre d'imprimer le "Journal d'Agriculture" à \$10,000 meilleur marché, outre de verser \$500 à l'hôpital Notre-Dame, le groupe financier qui publie l'Autorité propose aujourd'hui d'ajouter à cela une subvention annuelle de \$500 à l'hôpital des incurables.

Les garanties nécessaires seront prêtes dès qu'on nous soumettra le contrat. Et au cas où sir Lomer Gouin persisterait à le refuser, ce contrat, à l'Autorité, nous serions heureux, chez nous, d'apprendre qu'il a été octroyé à toute autre corporation désireuse de l'accepter aux mêmes conditions.

Allons! M. le premier ministre, devant la province entière, continuez-vous à dispenser au "Canada" \$11,000 qui ne vous appartiennent pas, en somme, puisqu'ils ont été versés dans les coffres par les contribuables?

Gaston MAILLET.

Rouges et bleus

Un journal conservateur, le "Courrier", de Trois-Rivières, disait dernièrement:

"Dans notre province, nous avons besoin d'une organisation plus complète, plus efficace. Nos chefs ont raison de travailler à se mettre plus en contact avec l'électorat. Les esprits dirigeants de notre parti, dans chaque comté, méritent l'attention, l'encouragement de nos chefs. Ils ont lutté fiévreusement à des époques bien difficiles. Un parti politique doit parler à la raison et au cœur. Ses chefs doivent apprécier les "bons soldats".

L'Autorité n'a nullement l'intention de s'immiscer dans les affaires des conservateurs. Mais nous croyons intéressant de souligner les paroles de notre confrère trifluvien. Il paraît y avoir deux groupes dans le parti conservateur: Les hommes à tendances démocratiques et les royalistes.

Les premiers, esprits combattifs, réclament, à l'avantage de leur parti, plus d'initiative, plus d'action, plus de contact avec le peuple. Les autres se contentent du statu quo, d'un laisser-faire asphyxiant. Ce sont des braves gens à grands principes aristocratiques, que l'on ne voit s'agiter qu'aux élections générales ou au lendemain d'une victoire. On y trouve des demi-dieux blottis dans leurs niches.

Les premiers ont un tempérament plus libéral. On dirait vraiment que les deux grands partis sont en train de perdre leur ardeur d'autrefois. La ligne de démarcation qui les séparait jadis semble se rétrécir.

Le parti libéral est dans l'opposition à Ottawa. A-t-il son entrain d'autrefois? Contraint par l'opportunité, il n'ose plus défendre les vrais principes du libéralisme. Il évite de froisser les personnalités de la haute société et de la haute finance. Il n'a qu'un souci: essayer de retourner le plus tôt possible au pouvoir.

Un groupe de conservateurs, au contraire, semble faire tout son possible pour retourner au plus vite dans l'opposition.

Le parti conservateur n'a ni organe français, ni clubs, ni réunions à Montréal, et l'exercice du patronage est pratiqué avec imprudence, gaucherie et indifférence.

Le nouveau chef de l'opposition à Québec, M. Cousineau, semble vouloir montrer plus d'activité. Il appartient à l'école des combattifs, des remueurs et des excitateurs d'idées; mais est-il suffisamment seconde?

Sir Lomer Gouin est hautement impopulaire. Il mérite d'être chassé du pouvoir, et le parti libéral devrait lui trouver au plus tôt un remplaçant, soit M. Perron, soit M. Taschereau; mais hélas! il consacrerait leur temps à l'exercice de leur profession, avocats avant tout; ils ne sont pas aussi remuants que sir Lomer Gouin, lorsque celui-ci tramait le complot couronné par l'assassinat de S.-N. Parent. Pour nous, ces deux libéraux distingués manquent peut-être la suprême occasion de gagner le premier mandat de la province. S'ils n'agissent pas, la place est toute prête pour M. Cousineau, car nous le préférons à M. Gouin.

Nous avertissons encore une fois le parti libéral, que sir Lomer Gouin le conduit au désastre. Faut-il que le parti libéral retombe dans l'opposition à Québec comme à Ottawa, pour qu'il puisse se remettre comme il faut?

On injurie le directeur de l'Autorité parce qu'il ose dire la vérité et dénoncer les exploités de son parti. Le directeur de l'Autorité fait-il la dime du travail de critique que fit sournoisement M. Gouin de 1901 à 1905, pour supplanter son chef, M. Parent?

Voyons, les bons amis du club Saint-Denis, du club Canadien, vous en souvenez-vous?

Nous demandons aux deux partis de secouer leur torpeur, de reprendre leurs idéals, de se montrer soucieux des intérêts du peuple, d'élargir leurs envergures et de faire bénéficier notre province d'une politique intelligente, passionnante et vraiment progressive. Qu'ils songent à la jeunesse et qu'ils sachent lui offrir, à l'instar de M. Bourassa — dont on ferait mieux d'accepter les bonnes idées plutôt que de les critiquer en bloc, — des idéals qui feront germer dans son cœur de nobles sentiments, de l'enthousiasme, l'amour de l'étude et de saines idées qui sauront l'intéresser aux grandes questions de l'économie sociale et politique, au développement intellectuel et matériel de notre pays.

OBSERVATEUR.

Montréalais, propriétaires, hommes d'affaires, ouvriers, sommes-nous capables de voir à nos propres affaires?

Où si nous méritons des bottes au derrière?

Nous revenons sur le sujet, car il en vaut la peine! L'Autorité proclamait, il y a un mois, que la plus lourde faute pouvant être commise à l'heure actuelle serait de laisser mourir de sa belle mort la question du Tramway.

En effet, quel est le problème le plus angoissant auquel la Ville ait à faire face, si ce n'est d'équilibrer son budget pour 1916? En se basant sur les chiffres du budget de 1915, lequel était de \$12,589,000, le déficit prévu à l'heure actuelle est d'un bon million et demi.

Le pourcentage prélevé par la Ville sur les revenus de la Compagnie des Tramways atteignait, dans le dernier budget, \$472,512. Il s'élevait facilement à un million dès la première année, au cas où une nouvelle franchise concéderait à la Ville le droit de prélever un pourcentage non plus sur les recettes de la Compagnie dans les limites du Montréal de 1892, date de l'ancienne franchise, mais dans les limites du Montréal d'aujourd'hui.

Le maire Martin parle de taxe mobile. D'autres combattent cette proposition sans indiquer de remède. Pourtant, ne faudra-t-il pas en venir là, la cotisation ne devra-t-elle pas être augmentée au taux des dépenses, si de nouvelles sources de revenus ne sont pas trouvées?

Chacun sait que d'ici quelques années l'évaluation municipale restera stationnaire, ou même diminuera. Eh bien, alors! Suffira-t-il de mettre à pied quelques fonctionnaires? Outre que l'allégement ainsi produit ne serait guère appréciable, les chefs de départements seraient les premiers, dans l'hôtel de ville, à protester, eux qui réclament sans cesse des employés additionnels.

Créer de nouvelles sources d'alimentation au trésor municipal sans que besoin soit pour cela de toujours recourir au malheureux propriétaire, "taillable et corvéable à merci", comme on disait du bourgeois sous les rois de France, — telle devrait être la ligne de conduite.

Pourquoi ces querelles qui nous paralysent sans cesse, Montréalais, dès que nous avons une question grave à résoudre? A Philadelphie, ville certes aussi importante que Montréal, un contrat était débattu entre la Cité et la Compagnie des tramways de l'endroit. En quelques jours le contrat était bûché à l'hôtel de ville de Philadelphie, puis quelques heures après il était ratifié par la Législature de l'Etat de Pensylvanie. Les Américains procèdent de cette façon, et point n'est besoin de voyager longtemps aux États-Unis pour constater de quelle longueur ils sont en avant de nous.

Une Ligue s'est récemment formée dont l'ambition est, paraît-il, de doter la Ville et la Compagnie d'un contrat équitable pour les deux parties. Un comité spécial nommé par elle a étudié le projet de franchise soumis par le contrôleur Hébert et en a trouvé les termes un peu vagues. Tout de même, elle a jugé ce projet, qui n'est en somme qu'un assemblage de diverses autres propositions, digne d'analyse.

Pourquoi alors ne laisse-t-on pas les autorités municipales agir de la même façon que cette Ligue? Elles se mettraient résolument à

l'étude du projet Hébert, éclairciraient les termes semblant trop ambigus; puis, après consultation du peuple par referendum, si le verdict était favorable, ratification par la Législature!

Même si les actionnaires du Tramway devaient y trouver leur compte, même s'ils étaient pour retirer un dividende de plus de 6 pour cent, le peuple ne trouverait-il pas son avantage à avoir un bon service de tramways, ce que ne lui assurerait certes pas la municipalisation? Et ils sont rares, de par le monde, les actionnaires assez philanthropes pour sacrifier tout dividende.

Allons, procédons en hommes d'affaires. Tenons compte de l'avenir de Montréal. Préparons-nous à recevoir un flot d'immigrants, lorsque cette guerre terminée, des millions d'Européens fuiront en Amérique se mettre à couvert de semblables conflagrations. Cessons nos luttes byzantines; n'imitons plus les habitants de Constantinople qui, pendant que le canon ennemi battait les portes de la Cité, se disputaient sur des dogmes. La solution fut terrible. Les infatigables disputeurs eurent la gorge tranchée par le cimetière des janissaires de Mahomet II, et Constantinople tomba sous le joug musulman.

Nous sommes donc tombés bien bas qu'il n'est pas possible de régler équitablement cette question du Tramway. Sommes-nous tombés à une telle profondeur dans l'avachissement qu'il n'y a plus moyen de trouver d'hommes capables de la régler d'une manière satisfaisante, d'abord pour la ville de Montréal, et ensuite pour la Compagnie.

Ce qui va arriver, c'est ceci. Sir Lomer Gouin, toujours aux aguets des gros bills, va favoriser sa venue à l'Assemblée législative de Québec.

Avec toutes nos chicanes et nos désunions, nous nous en allons vers l'abîme.

Commençons donc à avoir de l'esprit public. Comprenons qu'en pleine crise, qu'en pleine guerre, il est ridicule, sinon criminel, de laisser en suspens des questions qui touchent de si près à notre progrès, à notre vitalité même.

Les affaires ne reprendront pas dans la métropole avant que la question des tramways soit réglée.

Notre indolence frise le crime. Le règlement du Tramway arrêterait du coup la baisse de la propriété immobilière dans les quartiers excentriques.

Il apporterait plus de recettes dans le trésor public.

Le règlement du Tramway empêchera nos braves ouvriers, nos petites ouvrières de grelotter, de geler aux coins des rues, pendant le dur hiver qui s'annonce.

Et nous sommes là, muets, endormis, anéantis!

Quelles bottes au derrière nous faudrait-il donc pour nous réveiller? Car, il n'y a pas à dire, nous méritons d'être traités à coups de bottes!

FLAMBEAU.

Monte - Carlo sur le Mont - Royal

Monsieur le rédacteur,

Si surprenant que paraisse au premier abord votre proposition de convertir notre Mont-Royal en Monte-Carlo, dans le but louable de sauver Montréal de la ruine, j'avoue que, plus j'y réfléchis, plus elle me semble offrir de grands avantages et de petits inconvénients. Sans doute, nombre de citoyens s'opposent par principe à l'établissement d'une maison de jeu. Mais une maison de jeu comme celle que vous proposez, et où n'aurait pas accès les Montréalais, où n'auraient pas accès les gens de peu de ressources, mais qui ne sera ouverte qu'aux riches étrangers, et qui leur fera déboursier à notre profit de grosses sommes qu'ils dépenseraient tout autant ailleurs si notre prudence nous faisait rejeter votre projet, n'a pas le caractère répréhensible des maisons de jeu clandestines qui existent déjà à Montréal comme dans toutes les grandes villes. Songez qu'il y a un grand nombre de nos concitoyens qui condamnent aussi en principe les cinémas, ce qui n'a pas empêché les cinémas de se multiplier à l'infini à Montréal. Un établissement de jeu comme celui que vous proposez ne rapporterait pas à la ville que les profits directs de l'exploitation, ou le haut

prix qui serait exigé pour la concession du privilège. Mal ce sont des milliers de visiteurs, et parmi les plus fortunés, qui se succéderaient toute l'année dans la métropole et qui y dépenseraient, en dehors du jeu, beaucoup d'argent. Ils contribueraient largement à l'activité du commerce. Pour les ressources que Montréal était en peine de construire et de tenir ouverts en toute saison de beaux théâtres. Ce ne serait pas assez. Été comme attraction additionnelle, pourquoi n'embellirions-nous pas autant qu'il est possible de le faire l'île Sainte-Hélène, cet admirable joyau placé au milieu du Saint-Laurent, et qui n'a besoin, pour devenir un lieu d'enchantement, que d'être dégrossi. Quel endroit conviendrait mieux pour établir, par exemple, un Aquarium semblable à celui de New-York, un Jardin des Plantes, comme à Paris?

La ville, dira-t-on, ne saurait se déposséder, ou enlever à la classe populaire, pour le réserver aux riches, ce lieu de promenade si apprécié du peuple. Mais il faut comprendre qu'on ne remettra pas Montréal dans une saine position financière sans avoir à faire quelque sacrifice. Et, dans le plan que

je suggère, ce ne serait pas autant un sacrifice qu'un placement, qui ne contribuerait pas peu au bien-être de la classe populaire.

Mais, M. le directeur, toutes nos institutions de bienfaisance, nos œuvres d'assistance, l'hôpital Notre-Dame, l'hôpital des Incurables, nos orphelins, manqueraient de ressources lorsque Montréal était en pleine prospérité et que l'abondance régnait dans les finances municipales. Que va-t-il advenir de toutes ces institutions indispensables à la classe populaire? Pour les maintenir il faut nécessairement créer des revenus, et ce n'est pas en augmentant les taxes qu'on améliorera le sort de la population, ni qu'on trouvera plus de ressources pour les œuvres de charité et de bienfaisance.

Je trouve fort ingénieux le moyen que vous suggérez de sortir Montréal de sa situation inextricable en faisant, comme vous le dites, payer notre dette publique par les visiteurs étrangers que nous saurons intelligemment attirer dans notre ville. L'idée a certainement du bon, et elle doit paraître d'autant plus acceptable qu'elle nous est en quelque sorte imposée par la nécessité.

CONTRIBUABLE.

LE MAIRE MARTIN AU CONSEIL LEGISLATIF

Un correspondant nous écrit: "C'est le maire Martin qu'il faut nommer au Conseil législatif. C'est un bon libéral. Il a toujours été un appui pour notre grand chef, sir Wilfrid Laurier. Il est temps de reconnaître ses services politiques."

On parle de M. DeSerres. Sir Lomer Gouin, en nommant M. DeSerres, ferait une nomination encore plus impopulaire que ne le fut celle de M. Béard.

Sir Wilfrid Laurier rétabli

Nous apprenons avec plaisir, à

l'Autorité, que sir Wilfrid Laurier, notre vieux chef, se rétablit promptement de la grave indisposition qui l'avait tenu trop longtemps loin de ses amis.

Il pourra donc reprendre sa place à la tête du parti libéral, dont les destinées sont si intimement liées aux siennes.



Certains faux libéraux essaient, par le temps qui court, de nous manger; mais gare au bon sens et aux... briques! (L'Autorité)

LE SÉNATEUR CHARLES P. BEAUBIEN

Nous apprenons, à la dernière heure, que M. Charles Beaubien vient d'être nommé sénateur en remplacement de feu l'honorable Charles de Boucherville.

Nous plaçant au-dessus de toute question de parti, nous n'hésitons pas à reconnaître que le choix du cabinet ne pouvait mieux tomber. A part d'avoir pris dans le Bureau une place prépondérante, grâce à son remarquable talent, M. Charles Beaubien occupe encore dans la vie sociale une position de tout premier ordre, par ses relations de famille.

Mais sous des dehors de grand seigneur, il cache un démocrate sincère. C'est un ami du peuple. Il sait parler à la foule et exercer sur elle une réelle emprise.

En cette époque fatidique que nous traversons, le Canada ne doit confier ses destinées qu'à des hommes capables de jouer de grands rôles. Éminent légiste et homme d'affaires averti, M. Beaubien saura remplir au Sénat la mission qui lui est dévolue.

En même temps que ses autres talents, son parti a voulu sans doute reconnaître en lui l'organisateur hors ligne, ayant rendu d'incomparables services et capable encore d'en rendre de plus grands.

Conservateur en politique, combien n'est-il pas plus libéral, toutefois, au vrai sens du mot, que tant de nos pseudo-libéraux! Et c'est à ce titre que l'Autorité est heureuse de saluer son avènement.

L'AUTORITÉ.

Feu Mme Arthur Ecrément

Succombant aux suites d'une opération, Mme Arthur Ecrément, née de Grandpré (Alice) s'est éteinte mardi dernier à l'hôpital Victoria. La nouvelle de sa mort a causé chez les amis de l'ancien député de Berthier, un deuil profond et sincère.

Brillamment douée, Mme Ecrément unissait aux dons de l'esprit, une âme généreuse et ardente. Le souvenir de cette femme de bien et de cœur est encore tout frais à la mémoire de ceux qui vivaient dans son intimité. Aussi sa disparition a-t-elle été accueillie avec douleur et regret par tous ses amis et proches.

Mme Ecrément était mariée depuis treize mois à peine. Sa mort imprévue a causé une peine irréparable à l'ancien député de Berthier. La disparition d'une telle femme est une perte sensible que fera toujours regretter le souvenir de ses vertus et de sa bonté.

Aux nombreux témoignages de sympathies et de condoléances qu'a reçus M. Ecrément, l'Autorité joint les siens et ceux de son directeur.

L'énergie ne manque pas à nos jeunes gens

Le "boom" de l'immeuble a démontré qu'il ne leur fallait qu'une plus solide instruction commerciale; mais sir Lomer Gouin s'en moque!...

L'École des Hautes Études Commerciales vient d'ouvrir ses portes. Bien que le nombre des élèves ait crû lentement, au cours des dernières années, il n'est encore nullement en proportion avec les dimensions de l'édifice. Nos jeunes gens continuent de se farcir la tête de grec et de latin; du domaine des affaires ils connaissent assez, à 20 ans, pour ne pas être capables de distinguer un chèque d'un billet promissoire.

Pourtant, nous avons une jeunesse canadienne-française très virile, remplie d'une belle énergie. Nous avons pu le constater lors du "boom" de l'immeuble. Quelle trépidation animalie ces jeunes gens foulaient les quatre coins de l'île de Montréal! Plusieurs accumulèrent de petites fortunes en peu de temps et surent s'arrêter au moment opportun. D'autres dépassèrent malheureusement le but qu'ils s'étaient assigné, faute de l'entraînement et de l'expérience nécessaires dans les affaires. Toutefois, cette manifestation de combativité démontre quelles forces improductives résident chez nous.

Il appartiendrait au gouvernement dont sir Lomer Gouin est le chef de pousser les jeunes gens vers les carrières commerciales, industrielles, techniques. Le premier ministre de la province de-

vrait savoir que ce n'est pas tout que de consacrer à l'instruction publique une grosse bâtisse; il lui faudrait encore faire prêcher le catéchisme capable de conduire beaucoup de fidèles à ce temple. Aujourd'hui que le premier ministre a placé son édifice ce qu'il appelle "ma pierre de Deschambault", il se désintéresse absolument de l'École des Hautes Études Commerciales. Peu lui chaut que l'institution ferme ses portes. Il ne songe qu'à une chose, aux gros contrats futurs qu'il sera à même d'occulter, soit un barrage dans le Saint-Maurice, soit une section de la route Montréal-Québec, soit une nouvelle prison dans le goût de celle de Bordeaux.

Propos, les classes viennent de s'ouvrir un peu partout. Les institutrices retirèrent-elles, pour le prochain dix mois, une moyenne de \$100, soit le tiers environ de ce que reçoivent les laiveuses du palais législatif de Québec?

Aussi longtemps que nous aurons à notre tête des hommes si dévoués à l'avancement de l'instruction publique, combien de forces latentes resteront stériles. Or, en ces temps de lutte à outrance, les peuples stationnaires sont condamnés à disparaître...

EDUCATOR.

Ces sans-cœur osent oublier Préfontaine

A M. Gaston Maillet,

Directeur de l'Autorité. Plus je scrute les rangs de notre parti, M. le directeur, plus je m'aperçois que nous ne sommes pas prêts à prétendre être nos chefs sans nous consacrer. Le parti libéral dans la province de Québec est un arbre qu'il faudrait décapiter, afin qu'il pousse des branches plus vivaces, des racines plus vigoureuses.

Préfontaine fut pour nous une providence. Que font les libéraux de son temps pour perpétuer sa mémoire? Hélas! il est tombé dans l'oubli, comme sir Wilfrid Laurier tomberait lui-même dans l'oubli, auprès de certains libéraux, si le vieux chef n'était plus de ce monde.

Vous avez lancé l'idée d'élever un monument à Préfontaine. Les égoïstes qui nous tiennent encore longtemps dans l'opposition à Ottawa, après nous avoir précipités du pouvoir, se sont gardés de répondre à votre appel, car il leur aurait fallu ouvrir leurs bourses; et allez donc demander à un F.-L. Béique, à un Raoul Dandurand, à un Gaspar DesSerres de verser une obole, cette obole fut-elle destinée à la mémoire de Préfontaine, au-

quel ils doivent tant!

D'ailleurs, quand ces gens-là ont-ils jamais casqué pour le parti? Or, chacun sait qu'un parti ne se maintient pas avec des prières. Le plus comique, c'est qu'eux et leurs pareils vous jettent l'anathème, crient au mauvais libéral. Je sais personnellement que vous avez soucrit, lors des dernières élections provinciales, \$4,200. Les chèques sont là pour l'attester. A part de plus d'un candidat libéral, Préfontaine fut pour nous une providence. Que font les libéraux de son temps pour perpétuer sa mémoire? Hélas! il est tombé dans l'oubli, comme sir Wilfrid Laurier tomberait lui-même dans l'oubli, auprès de certains libéraux, si le vieux chef n'était plus de ce monde.

Croyez-vous que Mercier aurait son monument, en face de l'hôtel de la Législature, à Québec, s'il n'avait eu que l'appui de notre podesta québécois, sir Lomer Gouin, lequel a eu la précaution de se garder un rond-point pour lui-même, tout à côté? Supposez toutefois qu'un lieu d'être payé par la province le monument Mercier aurait été par une souscription publique: vous auriez vu nos pseudo-libéraux, sir Lomer Gouin en tête, s'éclipser... comme des laines.

Pauvre Préfontaine, ton monument risque de rester longtemps dans le marais où certaines vieilles barbes veulent enlever le parti!

UN VIEUX LIBÉRAL.

Nos amusements

Parc Sohmer

OUVERT TOUTS LES DIMANCHES

A 3 et 8 P. M.

Attractions et la Bande du Parc

Admission 10 cts

THOS. SONNE, Sr.
107 rue des Commissaires Ouest
Bell Téléphone - Main 1181

Déménagement de Pianos et de Meubles
Emballage et Expéditions

J. B. Baillargeon
Express Limited
329 ONTARIO EST Tel. Est 6400

Theatre National Français

Semaine du 27 Septembre 1915

GRANDE PIÈCE DRAMATIQUE

"Haine et Repentir"

TOUTE LA TROUPE EN SCÈNE

TRUPE JULIEN DAoust

PRIX POPULAIRES

Theatre Canadien-Français

SEMAINE DU 27 SEPTEMBRE 1915

"La fille de Madame Angot"

Un chef d'œuvre

DEBUT DE MELLE RENÉE D'AGREVES MME RIVIÈRE - DUBUISSON, MM. PELLERIN, ROH, CAUVIN ETC.

PRIX POPULAIRES Est 5219 Matinées tous les jours

Theatre Gayety

SEMAINE DU 27 SEPTEMBRE 1915

BURLESQUE DE LUXE

"Strolling Players"

HARRY K. MORTON - ZELLA RUSSELL - JUNE MILLA

choeur de 40 jolies filles

Mat. 15c à 25c Soirées 15c à 75c

Parc King Edward (LE GROSBOIS)

(Ouvert le dimanche.)

Le parc des familles. La plus belle place pour piqueniques. Apportez votre panier et soyez chez vous.

SUPERBE VOYAGE EN BATEAU

Bon restaurant. Terrasse illuminée. Superbe salle de danse. Fanfare sur la terrasse. Les bateaux partent du pied de la rue Pie IX à toute sles heures. Le bateau à 9 h. A. M.

LE PAIRC EST OUVERT LE SOIR

Le dernier bateau part de l'île à 10 heures P.M.

25 cts Passage, y compris l'admission au Parc 25 cts. VENEZ A BONNE HEURE - EVITEZ LA FOLLE.

Les grandes heures

Le soldat russe

Pour bien comprendre la résistance admirable de nos amis en Pologne, leur ténacité sans limites, leurs alternatives déconcertantes de succès et d'attaques faisant songer aux remous et aux courants mystérieux des flots, et enfin la sûre hardiesse de leur défensive et le mordant de leur retraite, il faut se pénétrer, en étudiant de près qu'à travers d'incompréhensibles et vagues notions, de ce qu'est le soldat russe. Il offre, spécial en tout, un type saisissant de force, de noblesse et de grandeur. Ses dons, et ses qualités dont quelques uns atteignent le rang des vertus, lui viennent d'abord de la nature et de l'immensité du pays qu'il habite, de sa calme tristesse, de la profondeur de ses instructives étendues.

Depuis ses plus lointaines origines, la steppe a formé et perfectionné le moujik. Il apparait en naissant la présence de son désert gris et de ses horizons. Par privilège il est prévenu contre les dangers et il en apprécie d'instinct la valeur. La distance est son amie, sa bienfaitrice; elle a pour lui du divin. La terre, le ciel, la rudesse du climat et des mœurs semblent marquer le Russe avec une puissance particulière. Nul homme n'est plus que lui une image absolue ethnique. Le plus souvent de haute taille et d'épaisse ossature, la poitrine vaste et les membres forts, développé de partout, bâti pour la vie comme pour une chasse à la grosse bête, équipé pour l'endurance et la longévité, il apparaît de construction supérieure. Il y a en lui de l'arbre et de l'ours, il a la sûreté de sa lenteur, les solides aplombs de sa charpente et de son poids. Les épreuves les plus dures, qui, sur d'autres, triomphent des énergies corporelles, sont incapables de le réduire. Le Russe peut mourir — il n'est pas immortel — sans être terrassé. Il cesse, s'arrête, mais ne s'abat pas. L'infortune momentanée a pour principal effet de lever sa lourde patte. Le redoublement des coups le fouette, le redresse, pareil à la bonne enclume qui, au lieu de se creuser, se bombe, et renvoie le marteau. Sobre, vêtu toujours de même l'hiver et l'été, il dort partout, jusque sous les tentes de la neige. Le soleil brise sur lui ses rayons; et la pluie, comme au long d'un toit, glisse sur ses cheveux plats. Enroûlé, le moujik attend au haut d'un d'énergie physique et morale. La vie militaire achève son apprentissage humain. Il garde sa robustesse et sa douceur paysannes, son incroyable habileté manuelle à toutes sortes de travaux. Il n'a pas à acquérir la discipline, il l'a dans le sang, avec un absolu désir de bien faire qu'aucun mauvais esprit de scepticisme ou de rébellion ne vient, ainsi que dans d'autres pays, corrompre ou entamer. Il pratique envers ses maîtres et ses chefs l'insoufflable obéissance du chien et de l'enfant. Ayant le sens affectueux et le besoin de la docilité, il est né *hla*, humble et soumis. Il faut qu'après le tsar exerçant la paternité souveraine, ceux qui sont placés au-dessus de lui, et dont il se sait aimé et protégé, détiennent aussi par dérivation un peu de cette même autorité familiale; il l'introduit dans tout ce qui le domine, et le seigneur, le fonctionnaire, l'officier sont toujours des pères. Du haut en bas dans la grande échelle, le Russe attribue avec respect au pouvoir une force et une couleur patriarcales.

Unité, qui, là-bas, s'observe partout, aux berges de l'existence, dans l'aspect extérieur des régions et le train morne des choses, facilite la cohésion des multitudes. Les armées ne connaissent pas le disparate et le tiraillement des tendances opposées, les vicieuses rivalités de corps. Une même et large pensée les anime et les règle. Une égale et monotone grandeur les revêt. Sous cette sorte de chape on voit le soldat de la steppe révéler le caractère éminemment religieux qui le distingue. Il sert en mystique. C'est le pèlerin des batailles. Tout de suite la guerre devient un vœu. Même quand il se tient debout on le sent prosterner. Au sein de l'obscurité la plus profonde il a des lampes. La prière, assoupie et vigilante, est toujours dans son cœur, prête à sortir à chaque instant. Frappé, blessé, il n'oublie pas de dire aux camarades qui l'empotent: "Pardonnez-mes frères." Et, sans horreur ni crainte, il regarde nu tête la mort, avec respect, un peu courbé, comme si c'était la dernière isone.

Renforçant ses croyances de fatalisme, tranquille oriental de la glace, contemplatif de l'izba, du clocher vert, du cimetièrre aux croix blanches, le soldat russe, absorbé et impassible au sens nerveux, concentre des réserves de force et de patience impossibles à imaginer. L'esprit de dévouement fait de lui un être de calme et de certitude. L'orgueil du sacrifice, afin de la conserver plus longtemps intacte et neuve, grignote un volon de cette même patience plus longue intacte et neuve, frigidité, redoutable et sûr, géant furibond comme un buffle sauvage et facile comme un agneau.

Fantassin, il marche. Autant qu'on veut, en n'importe quelle direction, jusqu'au bout du monde. Durant des heures, des semaines, des

La presse française et étrangère

CORPS A CORPS

Extrait du carnet de route du soldat... du... zovaves, tombé dans la neige... d'une balle qui lui perça le bras droit.

10. mai. — Nous sommes à D... Les Allemands ont reçu des renforts et nous évacuons la première ligne de tranchées. Le lendemain, le colonel V... donne l'ordre de contre-attaquer et de reprendre la tranchée coûte que coûte. L'odeur de la poudre nous grise. Il fallait voir les zovaves, eux aussi comme des lions. Nous pourchassons les Boches, reprenons la tranchée perdue, et les suivons jusque dans les maisonnettes voisines, à briques rouges, où ils sont allés se cacher dans les caves. Oh! ces luttes sanglantes, ces corps à corps! Nous en gardons toute la vie le souvenir. Nous avions affaire aux Bavarois et aux Wurtembergeois, qui sont avec les Russes de la mort, les meilleurs troupes allemandes. Dans les caves, pendant une heure, dans ces boyaux étroits et obscurs, on voyait des couples rouler sur le sol, puis se relever et tomber encore. Plus loin, c'étaient des zovaves qui frappaient à coups redoublés de crosse, à coups de pierre. La plupart des Boches y pérorèrent, les autres furent faits prisonniers. Quant à nos camarades tombés dans ces corps à corps, nous les enterrâmes et recouvrirent de chaux leurs corps. Quelques instants après, notre 75 faisait sauter les maisonnettes elles-mêmes.

LA DISCIPLINE FAIT LA FORCE DES ARMÉES

Du Temps:

C'est le 13 mars: les forces navales anglo-françaises bombardent les forts des Dardanelles. Deux cuirassés anglais, l'*Océan* et l'*Irresistible*, viennent d'être détruits; notre *Bouvet* a chaviré en quelques secondes sous l'effet d'une explosion sous-marine, et le *Gaulois*, gravement atteint à la flottaison, menace de couler bas. L'amiral Guépratte, qui, sur la passerelle du *Suffren*, est averti du danger que le cuirassé court, commande son canot pour faire le geste secourable qu'il croit devoir à ceux qui sont en péril.

En quelques minutes, il est auprès du *Gaulois* et gravit rapidement l'échelle de corde. Arrivé sur le pont, il s'immobilise. En face de lui est la garde, dont les hommes sont correctement alignés et dont le clairon sonne. L'amiral élève sa main droite, fait la salu militaire, et, rigide, attend que le clairon ait égrené sa dernière note, plein d'admiration pour ces marins qui, calmes dans la bataille, oubliant d'eux-mêmes, rendent au chef les honneurs réglementaires.

L'OPERATION

De M. Pierre de Valrose, dans la *Renaissance*:

"Endormez".

Doucement, sur son visage, on pose le masque...

"Chlorure d'éthyle, d'abord, puis éther; respirez largement, profondément." La main du blessé se crispe dans celle de son infirmière. Il se débat, il étouffe, dans un râle, il appelle "Maman", puis, abruti, il retombe... Par la baie on voit les flocons de neige qui voltigent dans l'air gris. Le major a pris le contenu affilé, qui doit trancher en pleine chair; l'aide a badigeonné la jambe d'ode.

"Dort-il, soulève le bras... il retombe... Le Poulx?" On n'entend plus que la voix du major et un roulement cadencé; l'opération a commencé. D'un seul coup, l'air est tranché; maintenant c'est l'hoir qui sonne. Un bruit sec, la jambe est mise dans le seau.

"Pincez à forceps, allons vite, du catgut!"

Sans bruit les ordres s'exécutent... On recoud les lambeaux de chair... "Compresses, bandes; enlevez le masque."

Au Gayety

Un burlesque de luxe des jolies filles de la belle et moderne musique, un chocur piquant, des décors et des costumes éblouissants voila le menu de la semaine prochaine au Palais de la Galeté, rue St-Urbain. Les "Strolling Players" sont une troupe remarquable par leur chant, danses et comédies désoyantes.

A leur tête est le fameux Harry K. Morton, le comédien Irlandais. Il est assisté de Mlle Zella Russell.

LEUR CAPACITE STOMACALE

Le docteur Capitan publie une curieuse étude sur la *Psychologie des Allemands actuels, alcooliques, fous et criminels*. Le sujet fut traité par

mois s'il le faut, le jour, la nuit, par toutes les températures, il peut courir, sans les compter, des centaines de verstes, du même grand pas régulier, total et dévorant, qui, dans un déclanchement de fieu, bat le sol et le rejette en arrière.

L'attaque est son devoir. Friand de la rase campagne il a la passion du fusil, moins pour l'épauler que pour le croiser en pointe en avant, car il sera toujours fidèle au conseil de Souvarov: "Tire peu mais juste." On a de la peine à l'empêcher d'être envare de ses munitions. Et, comme avec cela il observe volontiers en tout une économie, il déclare, honnêtement: "On ne peut pas jeter les cartouches au vent, la poudre appartient à la couronne." Il sait d'ailleurs que, même efficace et bien nourri, le feu n'est, faute de mieux, qu'un exercice, un moyen, et jamais un achèvement. Seule, la baïonnette aboutit et termine. C'est avec elle qu'on travaille et qu'on fait le meilleur. La balle est folle, la baïonnette est sage, a dit encore la vieille maxime. Impossible de se passer de l'arme froide, comme l'appelle Gourko. Quoi qu'on fasse, on est obligé d'en venir à elle. Plus que tout autre, dédaignant l'organisation, le nombre, les formations, l'armement, tout ce qui, finissant par s'annuler, l'école russe n'a cessé d'établir qu'en dernière analyse, c'est toujours l'homme qui reste en face de l'homme sur le champ de bataille.

"Donnez-moi des soldats bien décidés, a écrit le général Dragomirov, et je me charge de faire de la bonne tactique. L'homme, l'homme encore, l'homme toujours, tel est le premier de tous les instruments de combat. Or, l'homme est sollicité en sens contraire par deux sentiments, celui du devoir et celui de la conservation. Le premier de ces sentiments est représenté par la baïonnette, le second par la balle.

Et il conclut qu'en dépit de tout les progrès et de tous les beaux résultats de la mécanique moderne, "ce ne sont pas ceux qui savent tuer, mais ceux qui savent se faire tuer qui sont tout-puissants sur le champ de bataille".

Il a raison, à la condition toutefois de ne pas pousser le système jusqu'aux limites où son excès le rendrait dangereux. La mitrailleuse, en effet, n'est pas méprisable et vaine; elle est même, à coup sûr, plus meurtrière que n'importe quel assaut... et pourtant elle ne le remplace pas, elle le retarde et le rend plus nécessaire, voilà tout. La baïonnette est l'acier clair de sa lame, plus exactement que le bronze des canasses, qu'il conviendrait de graver la classique *ultima ratio*.

Cette suprématie de la pointe, de l'estoc et de la taille, le cavalier russe l'exerce également. Qu'ils soient du Don, de Kouban, de Terek, d'Astrakan, de l'Oural, de Sibirie, du Transbaikal ou de l'Amour, les cosaques sont les maîtres de la lance, l'arme des temps passés, et de la *chekka*, le sabre courbé avec lequel ils font, comme on fauche l'avoine et le sarrasin, voler les têtes. De Gogol à Tolstoï on les a célébrés; tout a été dit sur la foudroyante promptitude, la souplesse et l'habileté de leurs ouvrages. L'arme russe est entre elle-même, elle se venter, épandre ses nappes, apparaitre ici, disparaître là, se reformer ailleurs, surgir d'une façon inattendue... Elle ne peut pas rester en place et ne s'y résout qu'à la dernière extrémité. Le soldat est nomade. Il n'aime pas creuser des trous et renouer la terre; il préfère abandonner une position, quitte à la reprendre plus tard, que de l'occuper en s'y enfonçant. La tranchée-abri lui déplaît. Parlez-lui de se défendre "avec ses jambes" par l'attaque ou la retraite, peu l'importe, à l'idée de ses chefs qu'il ne discute pas une seconde. Tant qu'il marche, avec son fusil et son bidon, il ne se plaint pas.

LE SOLDAT RUSSE

Le chef ne le cède pas à l'homme puisqu'il l'instruit et lui communique son moral, qui est très élevé. Les généraux, en lançant leurs soldats à la mort, ne trouvent pas inopportuns, sans embarras Dieu, d'invoquer son secours. Les officiers sont, en compagnie, l'exemple interrompu du courage et du devoir.

Je me souviens de ce trait qui me fut conté par le commandant de Villebois-Mareuil avant que ce chef de haute valeur et de si noble caractère n'allât glorieusement tomber au Transvaal dans les rangs de l'armée boër à laquelle il avait offert les services de son épée. Ami de Skolnev le commandant bien aimé russe.

Pendant la campagne de Thauris, le dit-il, le général Radetsky parcourait le soir le champ de bataille de Schkipka. Il faisait nuit. Arrivé près d'une batterie il voit sur le sol dix-sept artilleurs, couchés dans leur manteau, alignés l'un près de l'autre, la figure noircie par les fumées. Appuyé contre un canon, un jeune capitaine est là qui veille, debout, les yeux ardents, cherchant à percer des ténèbres dans la direction de l'ennemi. Radetsky l'interroge, et lui montrant les soldats, brisés de fatigue, étendus côte à côte:

— Ils dorment?

— Non, Votre Excellence. Ils sont très, mes camarades!

— Alors qu'attendez-vous ici tout seul?

— Mon tour.

— Admirable et tranquille réponse, digne de rendre amoureuse aussitôt la Victoire!

Celle-ci accompagne quand même aujourd'hui nos frères de là-bas, au long des étapes, malgré leurs armes gelées de constance et de foi. Elle est pour le moment leur arrière-garde, avant de les précéder demain.

Elle ne peut pas être infidèle au grand-duc Nicolas dont le génie aura dans la lutte titanique, nature, profiter à la fois de la nature et la vaincre, à la façon d'Annibal.

(de l'illustration)

Le soldat russe

Le soldat russe, absorbé et impassible au sens nerveux, concentre des réserves de force et de patience impossibles à imaginer. L'esprit de dévouement fait de lui un être de calme et de certitude. L'orgueil du sacrifice, afin de la conserver plus longtemps intacte et neuve, grignote un volon de cette même patience plus longue intacte et neuve, frigidité, redoutable et sûr, géant furibond comme un buffle sauvage et facile comme un agneau.

Fantassin, il marche. Autant qu'on veut, en n'importe quelle direction, jusqu'au bout du monde. Durant des heures, des semaines, des

Le soldat russe

Le soldat russe, absorbé et impassible au sens nerveux, concentre des réserves de force et de patience impossibles à imaginer. L'esprit de dévouement fait de lui un être de calme et de certitude. L'orgueil du sacrifice, afin de la conserver plus longtemps intacte et neuve, grignote un volon de cette même patience plus longue intacte et neuve, frigidité, redoutable et sûr, géant furibond comme un buffle sauvage et facile comme un agneau.

Fantassin, il marche. Autant qu'on veut, en n'importe quelle direction, jusqu'au bout du monde. Durant des heures, des semaines, des

planiète distinguée, June Mills, la suffragette incomparable et d'autres artistes.

Les représentations au Gayety sont de la plus haute moralité et les dames peuvent y assister sans crainte.

Donc, au Gayety la semaine prochaine.

Theatre Canadien Français

Mlle Renée d'Agreves qui était de passage à Montréal vient d'être engagée comme première contralto à notre théâtre d'Opéra. Elle arrive de l'Opéra Comique de Paris où ses succès ne se comptent plus et M. Robi toujours à l'affût de numéros sensationnels l'a engagée sur le champ pour une courte saison. Elle débutera lundi dans ce petit chef d'œuvre qui a nom "La fille de Madame Angot" peut-être la plus jolie opérette qui ait jamais été écrite au monde. Son succès est assuré.

Elle joint à une école moderne la plus jolie voix possible et le physique le plus agréable que l'on puisse concevoir. Ce sera un délire. Nous attendons les véritables amoureux de l'art de l'opérette et leur promettons une vraie fête.

Mme Dubuisson, MM. Robi, Pellerin, Cauvin, etc., et la gracieuse Mlle Rivière sont de la distribution. Nous disons donc à nos lecteurs; allez entendre la fille Angot au Canadien Français.

Les places sont à prime, retenez les de bon heure.

Theatre National Français

Pour la semaine prochaine nous aurons une véritable aubaine à notre ordre, l'interprétation de la grande pièce dramatique "Haine et Repentir". Mlle Della Ouellette en tête, Hamel et toute la troupe. C'est un drame d'une intensité remarquable dans lequel les passions humaines que des circonstances imprévues mettent à nues. Le public se passionnera pour cette oeuvre supérieure et voudra y retourner pour mieux la goûter.

Une mise en scène de tout premier ordre, une interprétation impeccable tout contribuera au succès de "Haine et Repentir". Des matinées sont données tous les jours. Allons en foule au National.

A Cartierville

La soirée dramatique que donnera le "Ste-Brigide" ce lundi 27 septembre 1915 à Cartierville, fait augurer un brillant succès. Les organisateurs ont mis à l'œuvre une dernière main aux préparatifs. Cette soirée sera sous la présidence d'honneur de M. F. A. Grothé, maire de Cartierville.

Des trauways spéciaux seront à la disposition des citoyens de Montréal, pour assurer un prompt retour.

On est prié de prendre note qu'il ne reste que quelques billets réservés, en vente, et l'on devra s'adresser aux concurrents à Cartierville, Miles Laura Roger, Charlotte Flore, Germain Desrosiers, Alcega Deslauriers, pour se procurer ces billets.

THOMAS MUTVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

Province de Québec,

District de Montréal, No 3269

COUR SUPERIEURE

Dame Hesse Peresovnik, épouse commune en biens de Solomon Lack, des cité et district de Montréal, agent, dument autorisé à ces fins par jugement de la Cour Supérieure,

Demandeur;

vs

Solomon Lack, des cité et district de Montréal, agent, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce 14ième jour d'août 1915.

JACOBS, HALL, COU-

TURE & Fitch,

Avocats du Demandeur.

COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, No 763

Samuel Ship, de la cité et district de Montréal, tailleur, en sa qualité de gardien volontaire en ré. C. S. 1281 Chernoff vs Cohen

DEMANDEUR

vs

HARRY COHEN et MORRIS COHEN, "delicateness Merchants" de la cité et district de Montréal, et autres faisant affaires ensemble en société sous le nom et raison sociale de "H. and M. Cohen"

DEFENDEURS

et

Jos. Cohen, marchand de la cité et district de Montréal.

Il est ordonné aux défendeurs de comparaitre dans les mois. Montréal 13 septembre 1915.

T. DEPATIE

Dep. Prototaire.

AVIS

Dr J. O. LAMBERT, Limitée.

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906 désigné *Loi des compagnies*, il a été délégué, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 28e jour d'août 1915, constituant en corporation Alphonse Edmond Provost, négociant en gros de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; Joseph Elhier, Albert Hudon, négociants en gros, Adalbert Gauvreau, pharmacien-chimiste et Fernando Boisvert, industriel, ces quatre derniers de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:

(a) Manufacturer, produire, acheter et vendre, importer et exporter en gros et en détail toutes sortes de produits chimiques et pharmaceutiques, drogues et médecines brevetées (Proprietary medicines and articles), ainsi que les matières pre-

mières s'y rapportant, ainsi que toutes machines, outils et accessoires employés dans leurs fabrication et vente;

(b) Employer tout moyen jugé nécessaire comme moyen d'annonce et de publicité pour les fins du commerce et des affaires de la compagnie;

(c) Généralement acheter et vendre, louer ou autrement acquérir, soit comme principaux ou comme agents, tous effets, denrées et marchandises et tous biens mobiliers et immobiliers, et en disposer par vente ou autrement;

(d) Importer et exporter, manufacter, acheter, vendre, faire les affaires, acheter, vendre, faire les affaires, de toutes sortes d'articles, marchandises, propriétés mobilières et immobilières;

(e) Faire affaires comme agents, dépositaires, commissaires et agents de publicité et autrement;

(f) Acquérir en tout ou en partie les biens meubles et immeubles de toute compagnie, société ou personne ne faisant des affaires semblables, et prendre à charge tous les engagements et toutes les responsabilités de telle compagnie, société ou personne;

(g) Placer les argents dont la compagnie n'aurait pas un besoin immédiat de toute manière et sur toute garantie qui sera jugée convenable; prêter et faire arrangements jugés nécessaires pour garantir les obligations de la compagnie et de toute personne faisant affaires avec la compagnie;

(h) Vendre, louer ou autrement céder en tout ou en partie le commerce de la compagnie à toute compagnie ou personne, et prendre en paiement des actions, débiteures ou autres garanties dans toute autre compagnie, et acquérir, posséder et transporter toutes actions ou autres garanties dans toute autre compagnie, corporation faisant des affaires semblables, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*;

(i) Faire tous arrangements relatifs à l'acquisition, à la vente ou au louage de brevets d'invention, marques de commerce, droits de propriété ou autres privilèges semblables;

(j) Avec le consentement des actionnaires, émettre des actions, des obligations ou autres garanties de la compagnie pour payer les services rendus, ouvrages faits, ou le prix de toutes marchandises, meubles et immeubles, et autres biens acquis par la compagnie ainsi qu'il sera jugé à propos et en particulier émettre comme actions entièrement payées des actions de la compagnie et des dettes et obligations de la compagnie, pourvu que ces actions soient émises avec l'approbation des actionnaires;

(k) Faire toutes autres choses nécessaires pour les fins de la compagnie.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Dr J. O. Lambert, Limitée", avec un capital-actions de deux cent cinquante mille dollars, divisé en 2,500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 31e jour d'août 1915.

THOMAS MUTVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

AVIS

GRANT DISTRIBUTING COMPANY OF CANADA, LIMITED

Avis est donné au public, qu'en vertu de la loi des compagnies de

Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, en date du 3 septembre 1915, constituant en corporation M. Samuel William Jacobs et M. Louis Fitch, comptables, Henri Vautel, étudiant en droit et Isidore Friedman, comptable, de Montréal, pour les fins suivantes:

Acquérir, vendre, faire commerce, manufacter, acheter, vendre, faire les affaires, de toutes sortes d'articles, marchandises, propriétés mobilières et immobilières, et en disposer par vente ou autrement;

(b) Employer tout moyen jugé nécessaire comme moyen d'annonce et de publicité pour les fins du commerce et des affaires de la compagnie;

(c) Généralement acheter et vendre, louer ou autrement acquérir, soit comme principaux ou comme agents, tous effets, denrées et marchandises et tous biens mobiliers et immobiliers, et en disposer par vente ou autrement;

(d) Importer et exporter, manufacter, acheter, vendre, faire les affaires, de toutes sortes d'articles, marchandises, propriétés mobilières et immobilières;

(e) Faire affaires comme agents, dépositaires, commissaires et agents de publicité et autrement;

(f) Acquérir en tout ou en partie les biens meubles et immeubles de toute compagnie, société ou personne ne faisant des affaires semblables, et prendre à charge tous les engagements et toutes les responsabilités de telle compagnie, société ou personne;

(g) Placer les argents dont la compagnie n'aurait pas un besoin immédiat de toute manière et sur toute garantie qui sera jugée convenable; prêter et faire arrangements jugés nécessaires pour garantir les obligations de la compagnie et de toute personne faisant affaires avec la compagnie;

(h) Vendre, louer ou autrement céder en tout ou en partie le commerce de la compagnie à toute compagnie ou personne, et prendre en paiement des actions, débiteures ou autres garanties dans toute autre compagnie, et acquérir, posséder et transporter toutes actions ou autres garanties dans toute autre compagnie, corporation faisant des affaires semblables, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*;

(i) Faire tous arrangements relatifs à l'acquisition, à la vente ou au louage de brevets d'invention, marques de commerce, droits de propriété ou autres privilèges semblables;

(j) Avec le consentement des actionnaires, émettre des actions, des obligations ou autres garanties de la compagnie pour payer les services rendus, ouvrages faits, ou le prix de toutes marchandises, meubles et immeubles, et autres biens acquis par la compagnie ainsi qu'il sera jugé à propos et en particulier émettre comme actions entièrement payées des actions de la compagnie et des dettes et obligations de la compagnie, pourvu que ces actions soient émises avec l'approbation des actionnaires;

(k) Faire toutes autres choses nécessaires pour les fins de la compagnie.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Grant Distributing Company of Canada, Limited", avec un capital-actions de vingt mille piastres (\$20,000), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, est en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce troisième jour de septembre 1915.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant aucune industrie que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie;

Acquérir par achat, louage ou autrement, ou prendre charge de la totalité ou d'une partie des affaires, des biens et des obligations d'une personne ou corporation exerçant

